

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 71 (1935)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Cartes de légitimation. — VAUD : *Convocation.* — *Postes au concours.* — *A l'honneur.* — *Çà et là.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Rapport du président pour l'année 1934.* — DAMES : *Compte rendu de la séance du mercredi 27 mars.* — NEUCHÂTEL : *Le quart d'heure de Rabelais.* — *Nécrologie.*

TH. FOEX : *Les classes genevoises de préapprentissage.* — PRATIQUE : J. H. ADDOR : *Calcul mental.* — H. JACCARD-DE KAENEL : *Récitation.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CARTES DE LÉGITIMATION

La *Compagnie du Sierre-Montana-Vermala* accorde dorénavant aux membres de la S. P. R. un rabais de 40 % au lieu de 30 %.

On obtient les cartes de légitimation auprès de M. J. Tissot, trésorier de la S. P. R. (1 fr. 20 au Compte de chèques II. 1978).

VAUD

CONVOCATION

Le 27 avril 1935, à 14 h. 30, aura lieu, au Musée Arlaud, l'assemblée générale de la Société pour l'enseignement du dessin. Le personnel enseignant y est cordialement invité ; on y verra une exposition de dessins libres des élèves de M. Gaillard qui parlera du rapport entre l'enseignement du dessin libre et la nécessité pour le maître d'être habile au croquis rapide.

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 26 avril, à 17 h. :

Instituteurs : *Chesalles-s.-Oron, Fontaines, Granges-de-Sainte-Croix.*

Institutrices : *Aubonne, Gimel.*

Maitresse ménagère : *St-Cierges.*

A L'HONNEUR

Notre excellent collègue L. Giddey, de Montherod, est nommé Juge de paix à Aubonne, tandis que H. Destraz, Saint-Sulpice, est appelé au nouveau poste créé par le Département de justice et police pour la protection des mineurs.

A tous deux, nos félicitations et nos vœux.

A. C.

ÇA ET LÀ

Les comptes rendus des promotions scolaires ont rempli la presse de ces jours derniers, assez pour que nous nous dispensions d'y revenir longuement. Dans les temples, dans les « grandes salles », des voix fraîches ont retenti,

disant leur allégresse ; des paroles graves, des recommandations solennelles se sont envolées. Impressionnantes ou modestes, toutes ces manifestations ont couronné une année de travail, féconde pour plusieurs, mais qui chez quelques-uns a laissé d'amers découragements. Ainsi la vie !

Sur l'initiative de notre collègue *G. Golay*, de *Cossonay*, une commission de trois membres a été instituée, avec charge d'étudier la création d'un service dentaire pour les écoles de la région.

Le dessin et les travaux manuels prennent de l'importance dans nos programmes. On le constate au nombre d'expositions scolaires qui se sont ouvertes un peu partout : *Vevey*, *Morges*, etc. *Comœdia*, de *Paris*, publie le 4 avril : « *M. Dunant*, ministre de Suisse, inaugure aujourd'hui, 29, rue d'Ulm, une exposition du dessin nouveau dans les écoles suisses. »

Il y a une année, pas tout à fait, nous échangeons avec le *Progrès de Château-d'Oex*, quelques petits coups d'épingle. Nous nous sentons d'autant plus à l'aise pour dire à la rédaction de ce journal le plaisir que nous ont causé les lignes parues sous le titre : *Dans nos écoles* (N° du 3 avril) : « *On a pris l'habitude de s'intéresser au personnel enseignant pour lui reprocher injustement son traitement et l'accabler d'imméritées critiques. Mais l'on oublie avec une déconcertante légèreté et un manque d'impartialité qui frise la plus flagrante injustice de considérer la somme de travail qu'il est appelé à fournir tout au long de l'année scolaire.* »

Merci pour de si bons sentiments.

Alex. Ch.

GENÈVE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'U. I. P. G. (MESSIEURS) POUR L'ANNÉE 1934

présenté à l'assemblée générale administrative du jeudi 24 janvier 1935.

C'est au nom du Comité élu le 25 janvier 1934 que j'ai l'honneur de vous présenter un rapport succinct sur l'activité de l'Union au cours de l'exercice écoulé.

Ce comité était composé comme suit :

G. Willemin, président ; Ad. Lagier, 1^{er} vice-président ; Servettaz, 2^e vice-président ; Duchemin, trésorier ; Ls Richard, secrétaire du Comité ; R. Simonet, secrétaire des assemblées ; Paquin, correspondant au *Bulletin* ; Ehrat, Marggi, Passello et Perret, membres-adjoints. M. Perret, n'ayant pas accepté son élection, fut remplacé par M. Maison.

Au 1^{er} janvier 1934, notre société comptait 162 membres. Quatre de nos jeunes collègues, Marius Soldini, Genecand, Roller et Jotterand, ont été reçus dans nos rangs. Notre collègue Blanc, ayant été nommé chef de bureau au Département, a donné sa démission.

En juillet, nous avons la douleur d'apprendre le décès de Maurice Quellet, qui fut un membre dévoué de notre section, aux séances desquelles il aimait à assister. Trop tôt enlevé à notre affection, — il n'avait que quarante ans, — Quellet restera dans notre souvenir comme un collègue érudit, faisant honneur à l'enseignement primaire.

Le Comité a tenu au cours de l'exercice 14 séances, dans lesquelles ont été débattues toutes les questions qui intéressent la vie de notre association ;

les discussions ont été parfois extrêmement vives, les divergences d'opinion très tranchées, mais elles se sont toujours déroulées dans une atmosphère de courtoisie et de bonne humeur qui a grandement facilité le travail commun.

Sept assemblées générales ont été convoquées ; presque toutes n'ont réuni qu'une très faible assistance ; l'une même n'a pu se tenir, faute de participants. Il y a là un symptôme, constaté depuis plusieurs années, dont la persistance dénote au sein de notre Union une crise grave que les années n'atténuent pas. Les causes en sont multiples. Pendant une longue période, de 1916 à 1929, notre société a fait preuve d'une activité intense, à laquelle a succédé une période de tassement, dont nous ne sommes pas encore sortis. En même temps, des vides se sont creusés dans nos rangs : le nombre de nos membres, qui a atteint son maximum en 1922, avec 234, est tombé, en janvier 1934, à 162. Cette diminution de 30 % est anormale ; elle ne correspond ni à des fluctuations d'une pareille importance dans l'effectif total des instituteurs primaires, ni à la suspension momentanée du recrutement, à la suite de la crise financière de 1923. Elle s'explique cependant, dans une très forte mesure, par les démissions envoyées à la suite d'un accès de mauvaise humeur, et aussi par le passage dans l'état-major du Département ou dans l'administration cantonale d'une vingtaine des nôtres, dont beaucoup comptaient parmi les plus actifs et les plus assidus.

A cette double saignée dans les forces vives de l'Union, vient s'ajouter une certaine indifférence, née de la sécurité relative de notre situation et de nos traitements ; d'autre part, l'amour de la chose publique, avec ses passions déchaînées, point bon nombre de nos collègues, et les luttes du forum leur font souvent oublier le chemin de notre local.

Enfin, les jeunes volées de stagiaires, préparées en dehors de nos milieux d'instituteurs primaires et ne connaissant pas le genre de difficultés de leurs prédécesseurs, ne nous ont pas apporté l'enthousiasme et le renouveau qui étaient autrefois un élément essentiel de notre vie corporative.

Toutes ces considérations n'apportent pas à notre malaise le remède salubre, et les conditions dans lesquelles vit actuellement l'Union sont déplorable. Le Comité, qui étudie mûrement les questions soumises à son appréciation, et qui les présente ensuite à une assemblée squelettique dont il forme souvent lui-même la majorité, a l'impression décourageante d'être seul à mener le bon combat, au milieu d'une indifférence générale. Certaines décisions, qui engagent l'avenir de la société, ne provoquent aucune réaction appréciable chez des membres toujours invisibles, et le Comité se trouve dans la situation désagréable d'un chef dont les yeux se tournent surtout en arrière pour regarder si ses troupes le suivent.

Ce manque de cohésion est d'autant plus pénible que notre action extérieure s'exerce aujourd'hui presque uniquement par l'intermédiaire de fédérations, emboîtées les unes dans les autres. Il importe que les délégués parlent au nom de leurs mandants et qu'ils se sentent appuyés par l'opinion, sinon unanime, du moins nettement exprimée de l'ensemble de leur société.

Que chacun de nous scrute son for intérieur et qu'il ne se satisfasse pas d'excuses faciles. L'Union doit se ressaisir ; elle doit redevenir un centre vivant d'études pédagogiques, abandonnées sans beaucoup de résistance à des milieux qui ne sont pas toujours très au courant des conditions et des exigences de

l'enseignement populaire ; elle doit sentir revivre en elle la cohésion et l'ardeur qu'elle montrait naguère pour la défense des intérêts matériels comme des intérêts moraux de l'instituteur.

Nos relations avec la Section des Dames ont été parfaites ; il est vrai qu'elles se sont bornées à fort peu de choses, puisque nous n'avons eü ni assemblée plénière, ni comité mixte ; nous avons donné notre assentiment à la demande présentée par les Dames d'obtenir leur autonomie au sein de la S. P. R., acheminement naturel vers le divorce complet.

Votre président vous a représentés au Congrès quadriennal de la Société pédagogique jurassienne, à Saint-Imier et à l'assemblée annuelle du Syndicat national des instituteurs de l'Ain, à Bourg-en-Bresse. Dans ces deux circonstances, il a trouvé un accueil particulièrement chaleureux.

Enfin notre vice-président Lagier a porté secours à un instituteur allemand fugitif, et lui a remis un petit viatique pour lui permettre de continuer son voyage.

Activité pédagogique.

Les circonstances se sont montrées peu favorables à la spéculation pédagogique, et la défense professionnelle a dominé nos soucis. Cependant, notre collègue Baumard nous a entretenus de la « Radio scolaire » et de ses possibilités.

(A suivre.)

F. WILLEMEN.

U. I. P. G. — DAMES

Compte rendu de la séance du mercredi 27 mars 1935.

Le procès-verbal de la séance du 22 février est lu et adopté.

Correspondance : Mme Miffon, présidente, rend compte d'un volumineux courrier.

a) Mme Battiaz a envoyé sa démission ; par contre, une autre collègue a retiré la sienne, ce qui fait grand plaisir à l'assemblée.

b) Mlle Neydeck remercie le comité pour la soirée pleine d'entrain qu'il lui a offerte en février.

c) Le Suffrage remercie pour le versement de 30 fr., part de frais du meeting de protestation contre la baisse des salaires.

d) Le chef du Département des finances, se basant sur les articles de la loi, refuse la proposition qui lui a été faite, de prélever en 1935 les impôts sur les traitements diminués de 1935.

e) Le comité a attiré l'attention du Département sur le fait que les candidats de 2^e année (traitement 1800 fr.) doivent payer, cette année, pour la première fois 492 fr. de finances d'inscriptions aux cours obligatoires et 30 fr. de laboratoire. Il lui a demandé de réduire les frais d'inscriptions dans la même proportion que les traitements, soit du 40 %.

Le Département espère apporter un certain allègement à la situation financière des candidats.

f) Le comité a prié le Département de demander aux services de la comptabilité de préparer pour chaque fonctionnaire un bordereau donnant exactement le montant du traitement et les retenues qui y sont faites.

g) La présidente donne lecture des lettres échangées entre la section et la S. P. R. à l'occasion de la mort de M. Baillod, le président si actif et bienveillant de la Romande, enlevé si brusquement aux siens et à ses nombreux amis.

h) M. Servettaz a accepté la présidence du nouveau comité de la Fédération des fonctionnaires. Mme Jaquet en fait partie.

Mise à la retraite anticipée. Les directrices se sont émuës des paroles prononcées par M. le Président du Grand Conseil, relatives à une mise à la retraite pour les femmes mariées de 50 ans et les célibataires de 55 ans. Elles lui ont demandé une entrevue pour lui faire part des objections que leur suggèrent les mesures proposées. M. le Chef du Département, encore souffrant, a fait savoir aux directrices qu'il ne s'est pas encore déterminé sur le projet de retraite anticipée.

Le comité craignant que le Département n'élabore un projet de mise à la retraite prématurée qui toucherait 39 fonctionnaires, 28 femmes mariées, de 50 ans et plus, nées avant 86 ; 2 veuves ou divorcées de 55 ans et plus, nées avant 81 ; 9 célibataires de 55 ans et plus, nées avant 81, a préparé un *mémoire* contenant les principales objections à un projet éventuel, de mise à la retraite prématurée.

Dans ce *mémoire*, rédigé avec une grande clarté, avec le souci du bien de l'école et de la sécurité que méritent les fonctionnaires à qui on l'a promise, la situation des femmes mariées et des célibataires qui seraient victimes de la loi, est examinée avec beaucoup d'intérêt. Les arguments contre une telle mesure sont nombreux et probants.

L'Assemblée approuve l'envoi de ce *mémoire* à M. P. Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, à M. Atzenwyler, directeur de l'Enseignement primaire, à M. Grandjean, 1er secrétaire.

La mise à la retraite des femmes mariées de 50 ans et celle des célibataires de 55 ans entraînera immédiatement l'augmentation du nombre des jeunes filles se vouant à l'enseignement. L'Assemblée exprime le vœu que le Département n'autorise à se présenter au concours de stage que les Confédérées qui possèdent un diplôme genevois. Cette demande sera transmise au Département.

A propos d'un article du « Travail ». Dans le *Travail* du 26 mars, en réponse à un article paru dans le *Cheminot* sur la baisse des traitements, M. Nicole déclare qu'à Genève, on a retenu 14 % sur les gros traitements et qu'on n'a pas touché les catégories inférieures. La section décide l'envoi d'une lettre, renseignant M. Nicole sur les nouveaux traitements votés par les députés, et l'envoi au *Cheminot* d'une rectification donnant les % exacts de la baisse des salaires du corps enseignant.

Congrès de 1936. La commission qui étudiera la question : *Le rôle de l'Ecole populaire dans l'Etat*, n'a pas encore pu être complètement formée. Les collègues marquent la plus complète indifférence pour ce travail. Le rapport doit être terminé en décembre. Il ne reste que cinq mois d'école pour le préparer. Les personnes qui veulent bien faire partie de la commission sont priées de s'annoncer à la présidente.

La séance semblait près de finir, quand une proposition plongea la quarantaine de membres qui restaient dans une discussion véhémement.

Une de nos collègues, qui a reçu du Département un nouveau manuel à examiner, demanda si l'Union ne pourrait pas obtenir du Département que ce travail, extrêmement intéressant, certes, mais s'ajoutant au travail scolaire, pût être fait pendant les heures d'école.

On fit remarquer, à ce propos, que nous avons toujours collaboré avec inté-

rêt avec le Département, que nombreuses sont les collègues qui ont consacré de longues heures à des séances de commissions, à l'élaboration et à l'examen de nombreux manuels. Malheureusement, en décembre dernier, les autorités ne jugèrent pas nécessaire de nous consulter au sujet de la baisse massive et injuste de nos traitements. Ces mesures ont causé une grande amertume et un profond découragement dans le corps enseignant.

Une collègue propose, alors, de ne pas cesser avec le Département une collaboration qui est pour le plus grand bien de l'école, mais de profiter de l'occasion de faire observer au Département que les événements de décembre ont atteint profondément notre enthousiasme et entravé l'élan qui nous permettait de donner sans compter notre temps et notre peine.

Certaines collègues craignent que le Département nous en veuille de ces restrictions et que les discussions à venir soient rendues difficiles par cette attitude. On objecte à ces craintes que c'est une question de principes qui avait été posée dans la séance générale de janvier et avait rallié l'unanimité des suffrages de l'assemblée.

Le vote tranche la discussion : 11 oui, 11 non, 18 abstentions. La présidente départage en faveur des non.

Séance levée à 18 h. 45.

H. N. L.

NEUCHATEL

LE QUART D'HEURE DE RABELAIS

L'écueil du referendum ayant été évité, la loi financière de février 1935 vient d'être promulguée et avec les autres contribuables, nous sommes tout à la joie de verser notre dû à la princesse. Pour nous, il y a eu anticipation, et en janvier déjà, nous avons payé notre premier douzième provisoire. L'établissement du bordereau de réductions a été laborieux. Au chef-lieu, par exemple, l'habile comptable des écoles a été victime d'ordres et contre-ordres et a dû refaire tous ses tableaux de paiement. Au surplus, il a vu défiler avec effroi, dans son étroit bureau, tout un cortège de maîtres courant aux explications. Nous lui exprimons notre cordiale sympathie. Ailleurs, paraît-il, les comptes ont donné lieu aussi à de nombreuses demandes d'éclaircissements. Il y eut encore quelques surprises, à la première échéance de la haute-paie. Ceux qui voudront mettre au clair leur situation n'auront qu'à s'adresser au secrétaire du Département de l'Instruction publique, M. William Bolle, qui a bien voulu nous communiquer quelques exemples qui feront saisir la procédure suivie dans l'établissement de la note à payer.

Pour comprendre le mécanisme, il faut se reporter aux dispositions de l'article 102 de notre loi scolaire, qui régissent les rapports financiers entre l'Etat et les communes. Ces dernières paient les traitements initiaux (4800 fr. et 3600 fr.), l'Etat se charge de la haute-paie (maxima : 2400 fr. et 1200 fr.), puis règle le solde de sa subvention sur la base d'un obscur jeu de facteurs auquel il est permis de ne rien comprendre tout en étant bon magister. Avec un taux unique de réduction, comme ci-devant, le règlement des comptes est simple ; il n'en est plus de même avec des taux progressifs, dès que le traitement dépasse le montant de la première tranche, soit 5000 fr. Pour plus de clarté, venons-en aux exemples.

Institutrices. — Le taux de 7 % est seul applicable, puisque le traitement maximum est inférieur à 5000 fr. Le compte d'une titulaire touchant 600 fr. de haute-paie s'établira comme suit :

Traitement total : Fr. 3600 + 600	Fr. 4200
Exonération	» 400
Reste	Fr. 3800
Montant de la réduction au 7 %	» 266
Retenue communale : 7 % sur Fr. 3600 — Fr. 400	Fr. 224
Retenue de l'Etat : 7 % sur Fr. 600	» 42
Ensemble	Fr. 266

Traitement mensuel : Fr. 300. — Fr. 18.65 = Fr. 281.35.

Haute-paie trimestrielle : » 150. — » 13.— = » 137.—.

Instituteurs. — Pour les instituteurs dont le traitement global dépasse 5000 fr., les calculs sont un peu plus compliqués. Prenons le cas d'un maître touchant 5700 fr., marié et père de deux enfants.

Traitement initial : Fr. 4800 ; haute-paie : Fr. 900 ; total : Fr. 5700.	
Première tranche	Fr. 5000
Exonération	» 1400
Solde	Fr. 3600
Réduction 7 %	Fr. 252
Deuxième tranche : 8 % sur Fr. 700.	» 56
Total de la réduction.	Fr. 308
Réduction communale :	
7 % sur Fr. 4800 — Fr. 1400	Fr. 238
Réduction de l'Etat :	
7 % sur le solde de Fr. 5000 — Fr. 4800	Fr. 14
8 % sur Fr. 5700 — Fr. 5000	» 56
Total	Fr. 70

Ensemble : Fr. 238 + Fr. 70 = Fr. 308, comme ci-dessus.

Traitement mensuel : Fr. 400 — Fr. 19.85 = Fr. 380.15.

Haute-paie trimestrielle : » 225 — » 17.50 = » 207.50.

Il faut noter que pour tout traitement supérieur à 5000 fr., l'Etat prélève le 8 % de la somme dépassant 5000 fr. plus le 7 % sur le solde de 200 fr. = 14 fr., provenant de la première tranche.

Lorsque le point de départ de la haute-paie tombe sur le 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier, les quatre retenues trimestrielles ne sont plus égales.

* * *

Enfin le problème devient plus complexe lorsqu'il faut tenir compte d'une activité accessoire. Voici un exemple.

Traitement initial	Fr. 4800
Haute-paie	» 2400
Gain accessoire communal	» 800
Total	Fr. 8000

En supposant que l'intéressé a trois enfants, l'exonération s'élèvera à Fr. 800 + Fr. 900 = Fr. 1700.

Etablissement de la réduction :

1 ^{re} tranche : 7 % sur Fr. 5000 — Fr. 1700	Fr. 231
2 ^e » 8 % » » 3000	» 240
Total	Fr. 471

Réduction communale :

7 % sur Fr. 4800 — Fr. 1700	Fr. 217
8 % » » 800 (2 ^e tranche)	» 64
Total	Fr. 281

Le traitement mensuel sera donc diminué du douzième de 281 fr.

Réduction de l'Etat :

7 % sur le solde de Fr. 5000 — Fr. 4800	Fr. 14
8 % » Fr. 7200 — Fr. 5000	» 176
Total	Fr. 190

A chaque échéance, le montant de la haute-paie sera diminué du quart de Fr. 190, soit Fr. 47.50. Solde : Fr. 600 — Fr. 47.50 = Fr. 552.50.

Il existe encore d'autres situations qui donnent lieu à des calculs plus bizarres ; mais nous nous arrêterons aux exemples ci-dessus, qui peuvent suffire à notre bonheur.

J.-Ed. M.

NÉCROLOGIE

† **Jérôme Marchand.** — Jeudi 21 mars, une foule émue rendait les honneurs au vétéran de la paroisse de Dombresson, Jérôme Marchand, ancien instituteur, décédé dans sa 93^e année. Retraité depuis 1908, le défunt débuta dans l'enseignement à Cormoret puis, dès 1871, il fut le maître estimé et apprécié de la classe supérieure de Dombresson. Au début de ses études, à Genève, il s'était senti attiré par l'évangélisation et la mission, dont il fut même candidat, mais, par la suite, il dut renoncer à cette carrière. Toute son activité fut cependant marquée par un grand dévouement à son prochain ; belle intelligence, cœur aimant, c'était une personnalité remarquable ; éducateur avant tout, il ne négligeait cependant pas le côté instruction : ses élèves les plus avancés faisaient sous sa direction des études secondaires si poussées qu'un stage de six mois à un an d'École normale leur suffisait pour obtenir le brevet pour l'enseignement primaire. Mais Jérôme Marchand fut encore le soutien de toutes les œuvres religieuses de son village ; bras droit du pasteur, il excellait dans les visites aux malades ; durant soixante ans, il fut aussi moniteur et directeur des Ecoles du dimanche. L'Union chrétienne de jeunes gens n'eut jamais d'adepte, de soutien plus fervent. Le défunt a laissé aussi les meilleurs souvenirs dans la S. P. N. A quatre reprises, en 1875, 1881, 1887 et 1893, il fit partie du Comité central de notre association.

Rares seront sans doute les collègues qui, lisant ces lignes, se souviendront de M. Marchand. Et pourtant ! L'un d'entre eux, aujourd'hui à la retraite, qui, jeune instituteur, professa au Val-de-Ruz de 1883 à 1886, dit de lui : « En ce temps-là, je remarquais cette belle figure de « vieux régent » qui nous inspirait à tous la vénération et le respect ». Quel plus bel éloge pourrait-on faire du disparu ? Ses dernières années furent assombries par la cécité ; il supporta cette terrible épreuve avec la résignation du fervent chrétien qui, dans une vision tout intérieure, contemple déjà l'au-delà. Que sa famille reçoive encore ici l'expression de notre cordiale sympathie.

A. C.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES CLASSES GENEVOISES DE PRÉAPPRENTISSAGE

(Suite) ¹

Causes scolaires. L'école aussi a sa part de responsabilité dans l'état de choses actuel.

Il est triste de constater combien peu nos méthodes et surtout nos programmes scolaires ont évolué ; combien du haut en bas de l'enseignement l'école est restée éloignée de la vie.

Si un enseignement purement intellectuel avait sa raison d'être au temps déjà bien éloigné où l'école ne s'adressait qu'à un nombre restreint d'individus, où elle n'était destinée qu'à la formation spirituelle d'une très petite minorité, c'est une erreur fondamentale que de vouloir conserver les mêmes directives de nos jours où l'école s'adresse à l'ensemble de la population.

Et cependant, que de temps perdu à vouloir faire apprécier à des enfants de 9 à 12 ans des subtilités grammaticales que des adultes ont peine à saisir ! Que de cheveux coupés en quatre dans l'enseignement de l'arithmétique ! Que de temps perdu à farcir la tête des écoliers de détails historiques qui n'ont qu'une importance bien minime par rapport à l'histoire de l'évolution de l'humanité !

Que de temps gagné pour un travail plus utile si l'on savait s'en tenir aux choses essentielles, si surtout on apprenait aux enfants à se servir des livres, si on leur enseignait à les lire avec fruit ! Développons la mémoire, oui ! Mais ne l'écrasons pas sous une surcharge inutile.

Apprenons à l'enfant à raisonner, mais n'en faisons pas un raisonneur.

Que de fautes psychologiques commises par les maîtres dans leurs rapports avec les élèves !

Pourquoi envelopper dans une même réprobation l'enfant crasseux et celui qui viendra à l'école avec des mains noires parce qu'au dernier moment, il aura rendu un service salissant à la maison ?

Ne comprend-on pas qu'en le faisant, on détruit peu à peu chez le second un des meilleurs côtés de sa personnalité ?

Que d'exemples on pourrait donner encore des petites fautes dont la répétition peut avoir une très grande influence sur l'avenir de l'enfant !

Ne se rend-on pas compte d'autre part qu'à vouloir demander aux enfants un effort intellectuel continu, on leur impose une fatigue cérébrale qu'on n'oserait jamais, toute proportion gardée, demander à un adulte ? Qu'en le faisant on excède leurs possibilités de résistance, qu'on les décourage et qu'on brise en eux toute volonté d'agir ?

Ne se rend-on pas compte qu'en agissant ainsi on maintient l'enfant dans une ambiance étrangère à la vie de tous les jours et que, lorsque le moment sera venu pour lui de faire son entrée dans la vie pratique, il restera tout désemparé devant l'inconnu ?

Combien est encore vraie la plainte du jeune Scipion : *Non vitæ sed scholæ discimus !*

Erreur il y a deux mille ans, erreur plus grave encore de nos jours.

Voir *Educateur* N° 15.

L'école doit cesser de tenir l'enfant en dehors de la vie, mais au contraire l'y préparer résolument.

Est-ce à dire que l'on ne se soit pas préoccupé jusqu'à nos jours de cette carence de l'école ? Loin de là ! Au cours des quatre siècles qui ont précédé le nôtre, pédagogues et philosophes ont lutté pour l'adaptation de l'école à la vie. Voyez Rabelais, Campanella, Comenius, Locke, Luther, Rousseau, Pestalozzi. Tous ont préconisé la même solution : le développement de l'habileté manuelle, parallèlement à la culture intellectuelle.

Quel a été le résultat de leurs efforts ? Rien ou presque rien.

Pourquoi cela ? C'est que toujours ils se sont heurtés au traditionnalisme de certains pédagogues qui continuent à ne comprendre l'école que dans l'étude purement livresque ; à l'inertie des autres ; et, ce qui est plus grave, au profond mépris que professent un trop grand nombre d'entre eux, bien souvent fils d'ouvriers eux-mêmes, pour tout ce qui est métier manuel. Déclassés par l'ambition familiale, ils ont apporté dans leur profession les préjugés que leur ont légués leurs parents. Intellectuels, ils n'ont pas su élever leur esprit suffisamment haut pour avoir une vue assez large de la vie.

C'est cet esprit primaire qui a toujours fait échec à ceux qui ont voulu l'école vivante, l'école largement ouverte, d'où l'enfant pourra s'élancer sans appréhension dans toutes les directions.

Cependant, depuis un demi-siècle, grâce à la ténacité de pédagogues suédois, danois, allemands et suisses, un grand progrès a été réalisé par l'introduction de leçons de travail manuel, facultatives ou obligatoires dans les écoles de nombreuses régions. Mais les foyers de résistance sont encore nombreux. Résistance violente des uns, passive des autres. D'autre part, parmi les partisans du travail manuel, trop de pédagogues, négligeant son côté éducatif, ne voient en lui qu'un délasement pour les élèves.

A ceux là, je redirai avec Bergson : « On oublie que l'intelligence est essentiellement la faculté de manipuler la matière, qu'elle commença du moins ainsi, que telle était l'intention de la nature. Comment alors l'intelligence ne profiterait-elle pas de l'éducation de la main ? »

« Allons plus loin. La main de l'enfant s'essaie donc naturellement à construire. En l'y aidant, en lui fournissant au moins des occasions, on obtiendrait plus tard de l'homme un rendement supérieur ; on accroîtrait singulièrement ce qu'il y a d'inventivité dans le monde. Un savoir tout livresque comprime et supprime des activités qui ne demandaient qu'à prendre leur essor. Exerçons donc l'enfant au travail manuel, et n'abandonnons pas cet enseignement à un manœuvre. Adressons-nous à un vrai maître, pour qu'il perfectionne le toucher au point d'en faire un tact : l'intelligence remontera de la main à la tête. »

Mais si l'introduction du travail manuel dans les programmes scolaires a été une grande amélioration, cette amélioration n'était pas suffisante.

Cependant, elle a permis d'entrevoir la solution en donnant l'idée de créer des classes de préapprentissage.

Les classes de préapprentissage.

La plupart des enfants sont destinés à devenir des ouvriers. Il faut donc, avant de les lancer dans la vie, leur donner une idée aussi large que possible

des difficultés et des joies qu'ils rencontreront dans l'exercice d'un métier. Il faut, par des exercices appropriés, les mettre à même de choisir, en connaissance de cause, la voie dans laquelle ils s'engageront.

C'est ce qui a conduit divers pays à créer des classes dites de préapprentissage à l'usage des élèves qui, ne pouvant pas, ou ne désirant pas suivre un enseignement secondaire préfèrent apprendre un métier.

En Suisse, leur création avait déjà été préconisée lors du Congrès de la S. P. R. à Neuchâtel, en 1920, par M. E. Duvillard, actuellement directeur de l'école du Grütli à Genève.

Leur but même a fixé leur place. Intermédiaires entre l'école primaire et l'apprentissage, elles sont, par la force des choses, dépendantes de l'enseignement primaire.

Cependant, issues ici des pouvoirs officiels, là de l'initiative privée, elles présentent fatalement des différences notables dans leur organisation.

Mon but n'est pas, dans cet article, d'examiner, de comparer ce qui se fait ici ou ailleurs. Cela m'entraînerait trop loin.

Je me contenterai d'exposer ce que nous avons fait à Genève.

En automne 1925, M. André Oltramare, président du Département de l'Instruction publique créa, à l'école primaire du Grütli, un atelier de menuiserie pour les élèves des 6^e et 7^e années. Atelier beaucoup moins destiné, dans l'idée de ses organisateurs, à offrir aux enfants l'occasion d'exercer leurs facultés manuelles qu'à permettre, au cours des 7 ou 8 séances qu'ils y passaient, de faire des constatations en vue de faciliter leur orientation professionnelle.

Quel fut le résultat de cette première expérience ? On peut dire qu'il fut nul. Le temps trop réduit consacré au travail manuel proprement dit ne permettait pas aux élèves d'y prendre un intérêt quelconque ; les maîtres étaient mécontents ; les données recueillies ne pouvaient être utilisées étant donné leur peu de valeur.

Il fallait modifier le système.

En 1927, M. Malche, jusqu'alors directeur de l'enseignement primaire, fut élu conseiller d'Etat et prit la présidence du Département de l'Instruction publique. Partisan convaincu d'une école mieux adaptée à la préparation de l'avenir des enfants, il ouvrit dès 1928 un deuxième atelier de menuiserie à l'école du Grütli, en même temps qu'il donnait son approbation à la création de cours facultatifs de travaux manuels pour les élèves garçons des 5^e et 6^e années primaires.

Ce deuxième atelier permit de porter de 8 à 12 les séances de travail pour les élèves de 6^e année et de 8 à 27 pour ceux de 7^e année.

Le résultat acquis fut meilleur, tout particulièrement pour les 7^e années, mais ne donna pas encore satisfaction. Aussi, après quelques mois, mit-on sérieusement la question à l'étude en envisageant en même temps une refonte des 7^e années qui, elles non plus, ne donnaient pas satisfaction.

Une commission fut nommée qui se mit immédiatement à l'ouvrage. Au début de 1929, elle proposa au Département la transformation des 7^e primaires de garçons en classes de préapprentissage.

Pour faciliter cette transformation, toutes les 7^e de l'agglomération urbaine devaient être réunies dans un même bâtiment scolaire, ce qui permettrait de les diviser en sections parallèles dans lesquelles les élèves seraient répartis suivant leurs aptitudes, suivant aussi leurs projets d'avenir.

Ces sections sont les suivantes :

a) *Section commerciale*, destinée aux élèves les plus doués qui manifestent le désir d'entrer plus tard dans un bureau. Programme : 32 heures de leçons par semaine dont 1 heure de comptabilité, 1 heure de sténographie, 1 heure de dactylographie, 2 heures de travaux manuels.

b) *Section industrielle*, destinée aux élèves les plus doués qui manifestent le désir d'apprendre un métier manuel. Programme : 32 heures de leçons dont 9 heures de travaux manuels et 1 heure de dessin technique.

c) *Section complémentaire* destinée aux élèves les moins doués; 32 heures de leçon dont 10 heures de travaux manuels et 1 heure de dessin technique.

d) Enfin, une dernière section reçoit les élèves retardés qui, n'ayant pu suivre normalement les classes primaires, sont sur le point d'atteindre l'âge de sortie définitive de l'école. Programme de la section complémentaire, mais adapté à leur degré de développement.

Le Comité de la Section genevoise pour le développement de l'activité manuelle à l'école, ayant été appelé à donner, au dernier moment, son avis sur la création envisagée, son président et son secrétaire, tout en approuvant dans son ensemble le projet de la commission, firent quelques réserves sur la façon dont l'enseignement des travaux manuels était envisagé.

En effet, la commission s'était inspirée des méthodes viennoises et de celles qui avaient conduit à la ruine certaine école privée d'activité manuelle.

Il ne leur fut pas difficile de démontrer l'erreur qu'on s'appretait à commettre et de faire comprendre que, les classes prévues étant qualifiées de classes de préapprentissage, l'enseignement des travaux manuels ne devait pas être subordonné à la fantaisie des élèves, mais être donné méthodiquement. Cela pour apprendre aux futurs apprentis à connaître l'outillage et son emploi correct, à travailler avec exactitude, pour développer en eux la volonté, la persévérance et le désir du travail bien fait.

La commission se laissa convaincre par les arguments avancés et il fut décidé de ne donner aux élèves de la section commerciale qu'un enseignement du cartonage et de la menuiserie, tandis que dans toutes les autres sections serait adjoint le travail des métaux.

Ces divers enseignements poursuivant avant tout un but éducatif seraient confiés à des éducateurs ayant reçu une formation spéciale.

Le programme général, de son côté, devait viser surtout à la consolidation des notions acquises à l'école primaire.

C'est sur ces bases que furent ouvertes en septembre 1929 les premières classes de préapprentissage. Elles ne comptaient au début que 75 élèves, mais leur succès alla toujours croissant.

Lorsqu'en 1933, l'âge de libération de la scolarité obligatoire fut élevé d'un an, une nouvelle année d'étude fut ajoutée aux classes de préapprentissage. Les nouvelles classes créées remportèrent le même succès que les premières.

Aujourd'hui, plus de 300 garçons les fréquentent sans se faire prier.

Mieux que cela, des élèves qui détestaient l'école y reprennent goût. Tel pour qui toutes les occasions d'absences étaient bonnes ne voudrait pas qu'il fût dit de manquer un seul jour.

Je pourrais citer des quantités d'exemples à ce sujet. En voici un :

L'élève V. ne s'est pas présenté en classe à la rentrée de septembre. Il préférerait de beaucoup les attrait des Pâquis et tout particulièrement ceux du bord du lac. Après plusieurs mois, il fut repéré par le service de contrôle du Département de l'Instruction publique et mis en demeure de se rendre dans les classes de préapprentissage. Huit jours après son entrée, il me disait tout son regret de ne s'être pas présenté à la rentrée de septembre. Depuis, cet élève n'a jamais manqué l'école un seul jour.

N'est-ce pas la preuve que la formule adoptée répond exactement aux aspirations profondes de l'enfant ?

En effet, le programme de ces classes lui fournit des occupations variées, le fait passer à une activité manuelle avant même qu'il se soit fatigué du travail intellectuel. Il lui offre l'occasion de se découvrir des aptitudes que l'école avait jusqu'alors refoulées. Tel, qui avait perdu confiance en soi par suite de ses insuccès intellectuels, remonte sur sa bête en constatant les possibilités que lui offre le travail de ses mains. Tel autre, qui se joue des difficultés du travail scolaire, se joue avec le même brio des difficultés manuelles. Tel préférera les travaux sur carton, qui demandent une très grande exactitude, de la patience et du calme. Celui-là préférera le travail du bois avec sa grande dépense de force et les surprises que réserve la matière mise en œuvre. A l'atelier de travail des métaux, l'un préférera les travaux demandant de la patience et de la précision, l'autre ceux dans lesquels l'œil et la fantaisie jouent le premier rôle.

D'autre part, la ligne de conduite que se sont tracée les instituteurs qui dirigent ces classes a fait beaucoup pour leur succès. Dès le début, ils ont eu pour principe d'exiger des enfants *tout* ce qu'ils pouvaient donner, mais *seulement* ce qu'ils pouvaient donner. Au lieu d'être découragés, les élèves ont été conduits à fournir leur effort maximum avec joie. Et cela, les parents l'ont compris et apprécié. Non seulement, en maintes occasions, ils ont exprimé leur satisfaction du séjour fait par leurs enfants dans les classes de préapprentissage, mais ils s'en sont faits les pourvoyeurs en les recommandant chaudement à celles de leurs connaissances qui avaient des hésitations quant au placement de leurs enfants dans une école. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement aux élèves de l'agglomération urbaine qu'elles doivent ouvrir leurs portes, mais elles sont obligées d'accueillir des élèves venant des communes les plus éloignées du canton, élèves dont les parents tiennent formellement à ce qu'ils suivent les classes de l'école du Grütli.

Les constatations faites depuis six ans dans les classes de préapprentissage corroborent celles faites par M. Stauber, conseiller aux apprentissages de la ville de Zurich : « J'ai remarqué, écrit-il, combien le travail pratique interromp agréablement l'enseignement théorique et le rend fructueux. J'ai été frappé de voir combien d'enfants qui, par suite d'une intelligence médiocre et d'une évidente fatigue scolaire étaient des sabots en classe, souvent difficiles à tenir en main, changeaient en quelque sorte de caractère aussitôt qu'ils tenaient un rabot à la main ou travaillaient au jardin. »

Parlant des résultats acquis, il ajoute : « Les élèves ont appris à connaître l'intime satisfaction qu'il y a à mener à chef un travail commencé avec peine. La confiance en leur propre valeur chasse en eux le sentiment d'infériorité qu'ils pouvaient ressentir, leur donne le courage d'entreprendre des travaux plus difficiles. »

» Lorsque ces garçons se trouveront plus tard devant la nécessité de choisir une carrière, ils ne regretteront pas de ne pouvoir fréquenter une école supérieure ou d'embrasser une profession commerciale. La connaissance qu'ils auront de leur propre valeur, les succès qu'ils auront remportés dans les leçons de travaux manuels leur montreront clairement la voie des métiers qui, de tout temps, ont su mettre en valeur les hommes qualifiés.

» Combien sera facilitée alors la tâche de celui qui devra les conseiller dans leur choix. Le jeune homme qui a déjà travaillé de ses mains a une idée des difficultés qu'il rencontrera dans le métier qu'il embrassera, mais il a aussi le sentiment qu'il pourra les vaincre. »

C'est ce que nous avons voulu en créant les classes de préapprentissage.

Développer aussi largement que possible toutes les facultés de l'enfant, lui permettre d'exercer son activité dans des directions diverses et de découvrir en lui des qualités, des aptitudes latentes qu'il ignorait, lui faire comprendre, avant qu'il fixe son choix pour l'avenir, qu'il n'y a aucune honte à porter la cote de l'ouvrier, tel a été notre but.

Puisse-t-il, à ce moment, secouer toutes les préventions qu'une éducation maladroite aurait pu faire naître en lui.

Puissent également les familles ne pas détruire le résultat de nos efforts, mais au contraire comprendre notre œuvre et s'y associer.

A elles, aux associations patronales, aux syndicats ouvriers de la poursuivre hors de l'école.

Th. FOEX.

PRATIQUE

CALCUL MENTAL (*Suite*)¹

L'action de nos sens et celle de notre entendement ont des bornes ; le calcul n'en a pas.

PORTALIS.

15^e LEÇON

NOMBRES DÉCIMAUX

Le calcul (écrit) est nécessaire à tous ceux qui ne savent pas, ou qui ne peuvent pas, ou qui ne veulent pas beaucoup penser.

DE RAMSAY.

1. *On peut concevoir un nombre décimal comme un nombre suivi ou précédé d'autant de zéros que l'on veut. Le nombre entier est un nombre décimal particulier.*

$$34,57 = \dots 0034,5700\dots ; 56 = \dots 0056,00\dots$$

Pour multiplier (ou diviser) un nombre décimal par 10, 100, 1000, on déplace la virgule de 1, 2, 3, rangs vers la droite (ou vers la gauche).

$$342,568 \times 100 = 34256,8 ; 3,46 \times 1000 = 3460.$$

$$342,568 : 100 = 3,42568 ; 3,46 : 1000 = 0,00346.$$

¹ Voir *Educateur* N° 15.

Multiplier (ou diviser) un nombre par 10 a, 100 a, 1000 a, c'est multiplier (ou diviser) ce nombre par a, puis le résultat par 10, 100, 1000,

$$\begin{array}{l} 54,83 \times 30. \quad \text{On dit : 3 fois } 54,83 ; 164,49 ; \quad 1644,9. \\ 672,3 : 900. \quad \text{le } 9^{\text{e}} \text{ de } 672,3 ; 74,7 ; \quad 0,747. \end{array}$$

2. **Multiplier un nombre par 0,1 ; 0,01 ; 0,001 ; c'est prendre le 10^e, le 100^e, le 1000^e, de ce nombre, c'est-à-dire diviser ce nombre par 10, 100, 1000,**

$$62,7 \times 0,1. \quad \text{Le dixième de } 62,7 ; \quad 6,27.$$

Multiplier un nombre par 0,1 a ; 0,01 a ; 0,001 a ; c'est prendre a dixièmes, a centièmes, a millièmes, de ce nombre, c'est-à-dire diviser ce nombre par 10, 100, 1000, et multiplier le résultat par a ; ou multiplier ce nombre par a et diviser le résultat par 10, 100, 1000,

$$\begin{array}{l} 621,3 \times 0,03. \quad \text{Les 3 centièmes de } 621,3 ; 3 \text{ fois } 6,213 : \quad 18,639. \\ 64,8 \times 0,015. \quad \text{Les 15 millièmes de } 64,8 ; 15 \text{ fois } 0,0648 ; \\ \quad 10 \text{ fois : } 0,648 ; \text{ la moitié : } 0,324 ; \text{ total : } \quad 0,972. \end{array}$$

3. **Diviser un nombre par 0,1 ; 0,01 ; 0,001 ; c'est multiplier ce nombre par 10, 100, 1000,**

$$43,27 : 0,001. \quad 1000 \text{ fois } 43,27 ; \quad 43270.$$

Diviser un nombre par 0,1 a ; 0,01 a ; 0,001 a ; c'est multiplier ce nombre par 10, 100, 1000, et diviser le résultat par a ; ou diviser ce nombre par a et multiplier le résultat par 10, 100, 1000,

$$\begin{array}{l} 33,09 : 0,03. \quad \text{Le tiers de } 33,09 ; 11,03 ; \quad 1103. \\ 45,75 : 0,015. \quad \text{Le } 15^{\text{e}} \text{ » } 45,75 ; 3,05 ; \quad 3050. \\ 5,134 : 0,0017. \quad \text{Le } 17^{\text{e}} \text{ » } 5,134 ; 0,302 ; \quad 3020. \end{array}$$

4. **Cas général.** *On procédera comme au N^o 5 de la 14^e leçon.*

$$\begin{array}{l} 5,17 : 0,094 = \frac{5170}{94} = \frac{11.47.10}{2.47} = \frac{110}{2} = 55. \\ \frac{0,56 \times 1,25}{0,9} = \frac{56.125}{9000} = \frac{7.8.125}{9.1000} = \frac{7}{9} = 0,777... \end{array}$$

(A suivre.)

J. H. ADDOR.

FÊTES DE PÂQUES

*Les livres sont
les cadeaux les plus appréciés*

LIBRAIRIE PAYOT

*LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE*

**GRAND CHOIX
DE LIVRES EN TOUS GENRES**

*Bibles - Nouveaux Testaments - Psautiers
Livres de prières - Rappelle - toi*

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles.

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

AROLLÀ 2000 m. PENSION DE LA POSTE

Conditions spéciales pour écoles jusqu'au 15 juillet.

LA GROTTTE AUX FÉES

(Valais) ST-MAURICE Tél. 45.

Une des merveilles de la Suisse, à 500 m. en profondeur dans le rocher. Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Cascade et lac illumines. Restauration et emplacement pour pique-nique.

CABANE RESTAURANT BARBERINE — Tél. No 4 S. CHATELARD (Valais)

Lac de Barberine ; ravissant but pour excursions ; pour écoles, soupe, couche sur paille, café au lait, 2 fr. par élève. Arrangement pour sociétés. Restauration, pension, prix modérés. Funiculaire, bateau.
Se recommande : Jean Lontat, membre du C. A. S., Marécottes. Téléph. No 37.

EMPAILLAGE

d'oiseaux et d'animaux pour écoles

Meilleures références d'écoles et Musées connus

Laborat-Zoolog. M. LAYRITZ, Bienne 7. Chemin de Pins, 15

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENT DE PARAÎTRE :

UNE MÈRE

**Mme de Prat de Lamartine
née Alix de Roys**

Un volume in-16 broché, illustré Fr. 3.50

Rendons grâce aux belles âmes d'autrefois, comme à celles d'aujourd'hui, qui nous prouvent par leur exemple que les difficultés, les peines et tourments inséparables de l'humaine condition peuvent être surmontés... si l'on cherche la force là où elle se trouve, c'est-à-dire plus haut que ce monde. Alix de Lamartine, dont ce livre nous conte la captivante histoire, fut une de ces femmes trop rares, plus femmes que d'autres qui, pour exercer une influence profonde, n'ont besoin ni de grands gestes ni de discours. Par sa bonté généreuse, source du « charme inexprimable qui était en elle », selon le mot d'un contemporain, par sa piété grave et souriante, elle régna paisiblement sur son mari, sur cinq filles, sur toute une humble population rurale... et sur l'âme du grand poète dont on peut dire qu'il fut son fils deux fois par la chair et par l'esprit.

Belle lecture que celle de ce livre, particulièrement bienfaisante en nos temps troublés.